

Délibération numéro 02-2018 du CHSCT du Morbihan

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'examen des fiches de signalement, sont le reflet de conditions de travail qui continuent à se dégrader au sein de notre administration.

La réception du public écrite, téléphonique et physique, est une source de stress et de situations conflictuelles parfois très agressive avec les contribuables.

Le CHSCT a initié dans le passé des actions pour des agents en finançant les stages de gestion de situations conflictuelles, qui ont été très appréciés.

La DGFIP du Morbihan, dès qu'elle en a connaissance, soutient les agents agressés et signifie aux usagers agresseurs les sanctions qu'ils encourent.

Cependant, cette gestion n'apporte pas une réponse suffisamment efficace, et ne prévient pas les situations de stress, car elle intervient à posteriori de l'agression.

C'est pourquoi, une campagne d'appel au respect et au civisme pour lutter contre les incivilités devrait être initiée dès à présent, afin d'avoir une action de prévention pour l'amélioration des conditions de travail des agents.

Les Organisations Syndicales demandent à ce que cette action soit programmée dans le Morbihan, et qu'une somme dédiée – restant à définir – soit réservée sur le budget du CHSCT 2018.

Votes :

- Pour : 6
- Contre :
- Abstention :